



Garde alternée famille recomposée - caf

Par Audrey6867

Bonjour,

Mon conjoint partage la garde de ses 2 enfants (alternee) avec son ex femme.

Le jugement stipule que la mère aura les droits à la caf.

Entre temps nous avons eu un enfant, et nous souhaitons partager les allocations (car nous ne sommes considérés comme n'ayant qu'un seul enfant alors que nous en assumons 3) sans pour autant qu'elle perde les apl, ou allocations de rentrée, etc (les autres prestations n'étant pas partageables)

Avec la situation actuelle nous ne touchons rien alors qu'on pourrait être aidé de plus de 100 euros et baisser notre quotient familial ce qui nous aiderait pour les centres aérés.

Cette demande peut être faite sans l'accord de l'ex femme. Mais comme le jugement mentionnait la caf risque-t-on quelque chose?

Merci d'avance.

Par Tisuisse1

Demander au JAF la fixation de nouvelles règles et notamment le partage des allocations et autres primes de d'état, puisqu'il y a garde alternée.

Par contre, si vous n'êtes pas mariés, votre homme n'est pas votre conjoint, il est votre compagnon, votre concubin et c'est tout.